

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U3103 AFP et stage 3.3 : élargir son contexte professionnel			
Ancien Code	PEUN3B13AFPS3	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/ EUB3130		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Alessandra MARCHESANI (marchesania@helha.be) Isabelle FAYT (fayti@helha.be) Nathalie ANDRE (andren@helha.be) HELHa Gosselies Emeline CHERDON (cherdone@helha.be) Delphine DINANT (dinantd@helha.be) Maxime LEGRAND (legrandm@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Céline VANDER MEULEN (vandermeulenc@helha.be) Dorothée DEBLIQUY (debliquydo@helha.be) Sandrine BOUCART (boucarts@helha.be) Zelda VEUGELEN (veugelenz@helha.be) Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN3B13AFPS2A AFP 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir	60 h / 2 C
PEUN3B13AFPS2B Stage 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoi	60 h / 2 C

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN3B13AFPS2A AFP 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir	20
PEUN3B13AFPS2B Stage 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoi	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir			
Ancien Code	12_PEUN3B13AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEUB3130		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emeline CHERDON (cherdone@helha.be) Delphine DINANT (dinantd@helha.be) Maxime LEGRAND (legrandm@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Prendre en charge des séances de psychomotricité en suivant un maître de psychomotricité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Concevoir et mettre en oeuvre des activités d'apprentissage en psychomotricité.
- Analyser sa pratique pour la réguler sur les plans relationnel, organisationnel et didactique.
- Évaluer les apprentissages sur base de critères observables.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Prendre en charge les séances de psychomotricité.
- Appliquer les notions et concepts vus à la HE.
- Echanger, construire et réfléchir avec le maître de psychomotricité.
- Découvrir la réalité d'un maître de psychomotricité et de toutes les tâches liées à cette profession.
- Développer un regard critique concernant sa pratique.

Démarches d'apprentissage

Encadrement et accompagnement par la HE : psychopédagogue, MFP, professeur de discipline...

Journées d'observation prévues avant le stage.

Séminaire d'accompagnement pré et post stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps de préparation.

Séminaire pré et post stage.

Accompagnement individualisé sur demande.

Sources et références

Documents présentés par les différents enseignants lors de la formation.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents disponibles sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Epreuve intégrée AFP et stage sur base d'un bilan pluriel de compétences.

Le jury d'évaluation se réunira pour déterminer si les compétences ont été atteintes et attribuera une note pour l'ensemble de l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 3.3 : élargir son contexte professionnel et y concevoir			
Ancien Code	12_PEUN3B13AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEUB3130		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Emeline CHERDON (cherdone@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Prendre en charge des séances de psychomotricité en suivant un maître de psychomotricité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Concevoir et mettre en oeuvre des activités d'apprentissage en psychomotricité.
- Analyser sa pratique pour la réguler sur les plans relationnel, organisationnel et didactique.
- Évaluer les apprentissages sur base de critères observables.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Prendre en charge les séances de psychomotricité.
- Appliquer les notions et concepts vus à la HE.
- Echanger, construire et réfléchir avec le maître de psychomotricité.
- Découvrir la réalité d'un maître de psychomotricité et de toutes les tâches liées à cette profession.
- Développer un regard critique concernant sa pratique.

Démarches d'apprentissage

Encadrement et accompagnement par la HE : psychopédagogue, MFP, professeur de discipline...

Journées d'observation prévues avant le stage.

Séminaire d'accompagnement pré et post stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps de préparation.

Séminaire pré et post stage.

Accompagnement individualisé sur demande.

Sources et références

Documents présentés par les différents enseignants lors de la formation.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Documents disponibles sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Epreuve intégrée AFP et stage sur base d'un bilan pluriel de compétences.

Le jury d'évaluation se réunira pour déterminer si les compétences ont été atteintes et attribuera une note pour l'ensemble de l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément à l'article 76 du RGE

Toutes les activités d'apprentissage de l'UE AFP / stage sont obligatoires.

L'absence à l'une ou l'autre activité entraînera la note spéciale PP (pas présenté) à l'ensemble de l'UE.

En cas de motif légitime, l'étudiant est tenu de faire parvenir un certificat médical ou un justificatif dans les deux jours ouvrables qui suivent son premier jour d'absence. En dehors des absences couvertes par un certificat médical pour maladie, la légitimité de l'absence est jugée par la Direction aux enseignements.

Toute absence durant des activités pratiques (stages actifs, laboratoires, etc.) oblige l'étudiant à effectuer des prestations supplémentaires de récupération à la condition que l'organisation de celles-ci soit possible.

Leur nombre et les dispositions à prendre sont déterminés par la Direction aux enseignements et les enseignants concernés.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).